



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale des  
territoires et de la mer**

Saint-Brieuc, le 13 décembre 2023

Service environnement  
Unité milieux aquatiques  
Affaire suivie par : Benjamin CHARLES  
Tél : 02 96 62 69 03  
benjamin.charles@cotes-darmor.gouv.fr

EUROPEAN HOMES 278  
10-12  
10 place Vendome  
75001 PARIS 01

**Objet : Projet du lotissement Le Clos Verde sur la commune de QUEVERT**

**Référence : 0100019826**

Monsieur,

Par téléversement en date du 21 avril 2023, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant le projet du lotissement Le Clos Verde sur la commune de QUEVERT, dossier enregistré sous le numéro **0100019826**.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après instruction, votre dossier est complet et régulier et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.  
Dès lors vous pouvez commencer votre opération à réception du présent courrier et du récépissé ci-joint.

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé.

A défaut, en application de l'article R. 214-51 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard 2 mois avant l'échéance ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le directeur départemental  
des territoires et de la mer  
et par substitution  
le chef de l'unité milieux aquatiques.



Pascal COSSON

Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256  
22022 SAINT-BRIEUC Cedex  
www.cotes-darmor.gouv.fr

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.  
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30